



ACTUALITE MER ET PLAISANCE

QUELLE LIBERTE POUR LE PLAISANCIER AU 21^{EME} SIECLE ?

Les XVII^{èmes} Rencontres du Droit et de la Plaisance « JURIS'CUP »
Jeudi 13 septembre 2007 – 8h30 / 18h – à la Maison de l'Avocat à Marseille

La liberté des plaisanciers est actuellement encadrée et limitée, en mer comme au port, ou dans les zones de mouillage, pour un nécessaire respect de l'environnement et de l'obligation de partager l'espace littoral. Ces contraintes liées à un développement raisonné de la plaisance ne sont-elles pas trop pesantes ?

Le lâcher des amarres signifie-t-il encore liberté de partir au gré des flots ?

INTRODUCTION

- *Martine REMOND GOUILLOUD, Professeur émérite de Droit Maritime*
- *Gérard D'ABOVILLE, Président du Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance et des Sports Nautiques*

ETUDE DES REGLEMENTATIONS

ENVIRONNEMENTALES :

- La nouveauté : l'agence des aires marines protégées, créée par la loi du 14 avril 2006. Est-elle véritablement un nouvel outil de cohérence ? Que peut-on en attendre et quels en sont ses moyens ?
 - *Jérôme BIGNON, Avocat, Député de la Somme, Président de l'agence des aires marines protégées*
- Bateaux, ports, zones de mouillage propres (textes - loi sur l'eau du 30 décembre 2006 - applications, commentaires : le résultat de l'expérimentation)
 - *Brieuc MORIN, Directeur du Port de Cavalaire, membre la FFPP*
 - *Véronique TURQUAND, Ingénieur en environnement (UPACA), membre de la FFPP*
 - *Jean Philippe MORIN, Chargé de mission, Observatoire Marin*
 - *Matthieu GIBERT, Avocat de la Fédération des Industries Nautiques (Paris)*

- Quels modes de gestion pour les zones de mouillage ?
 - *Odile MENAGE, Avocat CMS Bureau Francis Lefebvre (Paris)*

DE NAVIGATION :

Les nouveautés concernant les bateaux « école » et les permis « bateau », l'actualisation de la division 224 (matériel de sécurité et zones de navigation), les nouvelles règles de certification et de conformité des navires (la réaction des plaisanciers et des professionnels)

- *Denis CLERIN, adjoint au chef de la mission de la navigation de plaisance et des loisirs nautiques et Christophe MERIT, chargé des études techniques*
- *Grégoire DOLTO, Architecte Naval, Consultant Fédération des Industries Nautiques*

DE POLICE ET DE GESTION PORTUAIRE : une clarification indispensable pour une meilleure information du plaisancier et une gestion efficace

- L'ordonnance du 2 août 2005 a modifié le livre III du Code des ports maritimes sur la police portuaire : quelle autorité peut agir et avec quels moyens ?
 - *Bertrand VENDE, Docteur en Droit, Avocat à Nantes*
- La gestion portuaire : quelle place pour le gestionnaire ? Quels sont ses moyens d'actions juridiques ? Ces derniers sont-ils vraiment adaptés à une gestion moderne de la plaisance ? (Le témoignage d'élus et de gestionnaires de ports)
 - *Richard POSTE, Directeur Général de Port Galice, membre de la FFPP*
 - *Antoine VIALARD, Professeur à l'Université Montesquieu Bordeaux IV*

CLOTURE ET SYNTHESE

- *Martine REMOND GOUILLOUD, Professeur de Droit Maritime*
- *Denis REBUFAT, Avocat au Barreau de Marseille et Président de la JURIS'CUP*

EXCEPTIONNEL ET SPECIAL JURIS'CUP
--

<p>Présentation du rapport d'étape du Livre Bleu de la Commission Européenne sur la nouvelle politique maritime de l'Union <i>par Nathalie Hesketh, expert de la TASK FORCE de la Commission Européenne</i></p>
